**Face aux catastrophes environnementales, nous devons anticiper le risque plutôt que de le subir / 2020**

*Message de Jean-Michel Cousteau et Nicolas Imbert.*

La catastrophe humaine et écologique survenue à Beyrouth le 4 août nous interpelle tous. Cette tragédie meurtrière et dévastatrice est survenue parce que du nitrate d’ammonium en grande quantité, était stockée proche du port, en pleine zone urbaine.

Le 25 juillet dernier, le vraquier MV Wakashio, qui a heurté un récif au sud-est de l’île Maurice, a provoqué une marée noire et des dégâts irrémédiables par l’importance du fuel qui s’est déjà échappé des coques, soit 800 tonnes. Il semblerait que les 2 000 tonnes restantes soient désormais récupérées et ce danger écarté, mais il reste désormais le problème de l’épave et de son déséchouage.

L’explosion d’AZF à Toulouse, le naufrage du Kea Trader sur les récifs Dunant au large de la Nouvelle-Calédonie, la catastrophe de DeepWater Horizon dans le Golfe du Mexique sont autant d’autres catastrophes industrielles récentes qui montrent que nous n’avons encore que trop peu mis en place les dispositifs légaux, assurantiels et financiers pour d’une part prévenir le risque, d’autre part avoir préparé des dispositifs de réponse rapide permettant une action ciblée et efficace dès la survenue de l’accident, où qu’il advienne.

Jean-Michel Cousteau, président de Green Cross France et Territoires, rappelle que *« l’espère humaine est la seule espèce qui a le privilège de choisir de ne pas disparaître ».*

Nous devons mettre en place, concrètement et dès que possible, un mécanisme légal, assuranciel et financier international pour prévenir la reproduction de telles catastrophes, qui à la fois valorise les entrepreneurs précautionneux et décourage les comportements irresponsables tant envers l’environnement que les populations.

Nous devons également être en mesure de mettre en place, former et structurer des brigades de secours environnementales au plus proche des populations, capables d’anticiper les risques et d’intervenir très rapidement après d’éventuelles catastrophes.

C’est pourquoi Green Cross propose, dans ce contexte de relance internationale post-covid19 qui permet de déployer rapidement, de rendre plus opérationnels les principes de prévention, précaution et pollueur-payeur sur toutes les activités générant un risque de catastrophe industrielle majeure, comme suit :

* Co-construction de manière transparente et démocratique sur chaque territoire d’un plan de prévention des risques environnementaux, impliquant à travers un processus démocratiquement transparents et les autorités, et les professionnels du risque, et les entreprises, et les citoyens, et permettant à chacun de savoir comment agir pour prévenir le risque et le réduire, mais aussi juste après une catastrophe,
* Obligation pour les entreprises d’être correctement assurées pour l’ensemble des impacts de leurs activités et le risque de catastrophe industrielle,  et ce auprès d’assureurs ou de réassureurs non liés ni aux concepteurs, exploitants ou sous-traitants, ni aux Etats,
* Obligation pour chaque entreprise de mettre à disposition 1% de ses revenus sur le territoire à un fond 1% risque industriel, géré par le territoire – à l’échelle nationale ou subnationale – pour financer les conséquences d’éventuelles catastrophes, mais aussi la prévention des risques, l’indemnisation des victimes et la fin de vie. La consignation de ce fonds pouvant diminuer très rapidement dans le temps si l’exploitant démontre de manière contradictoire et prouvée sa performance environnementale.

Nicolas Imbert, directeur de Green Cross France et Territoires, précise, « *cette période de reconstruction post-covid19 est critique, et c’est le moment idéal pour faire les bons changements structurels qui sont de vrais choix de société. En responsabilisant les entreprises par ce fond 1% risque industriel, en co-construisant les plans de prévention avec le public, de manière très transparente, en s’assurant que chacun est assuré à hauteur du risque qu’il génère, on s’autorise  à la fois à prévenir l’accident industriel et à en limiter l’impact et les dégâts. C’est aussi un signal très fort pour l’économie, qui récompensera les entreprises et les choix de consommation vertueux pour la planète, et pénalisera celles et ceux qui ne prennent pas des précautions à hauteur du risque généré. C’est pourquoi il nous faut agir maintenant, en commençant par les secteurs d’activités et les états déjà prêts. L’initiative se propagera ensuite très rapidement par effet d’entrainement. »*